

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 août 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

Étaient présents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Corinne DUDU, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Denis SAUJOT), Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Marianne MORSLI (pouvoir à M. Dominique VIOT), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme Claude CLEYET-MARREL), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY),

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HELIN

N°2022/08/30/06 – AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

Vu le besoin d'organiser des conférences, ateliers, formations ou encore divers évènements pour les utilisateurs, administrés, agents, élus ou partenaires, des structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et pour les actions mises en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale du territoire,

Vu les conventions ou autres documents proposés par certaines Mairies du territoire pour la mise à disposition de salles communales,

Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente, explique que les Relais Petite Enfance, les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du Service Petite Enfance ou l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ont parfois besoin de réunir les personnels, assistants maternels, parents et enfants pour des réunions d'information, des formations ou encore divers évènements. Par ailleurs, les Groupes de travail de la Convention Territoriale Globale proposent des actions à destination des administrés, agents territoriaux, élus, partenaires et pour lesquelles une mise à disposition de salles communales est nécessaire.

Certaines communes du territoire mettent à disposition gratuitement des salles de capacité suffisante pour l'organisation de ces temps de rencontre.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer des conventions ou tout autre document de mise à disposition gratuite de ces salles aux services de la communauté de communes ainsi que dans le cadre d'actions de la Convention Territoriale Globale.

Après avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 29 août 2022,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la signature de conventions ou de tout autre document de mise à disposition gratuite de salles par les communes du territoire pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations par les structures de la petite enfance et de l'enfance de la communauté de communes, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et pour tout autre projet porté par la communauté de communes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 août 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX